

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 5 juin 2023 à 19 h, au centre Henri-Julien situé au 9300, rue Saint-Denis, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant les numéros 8955, 9055, 9155 et 9175, rue Saint-Hubert et 815, avenue Émile-Journault, lequel est érigé sur le lot 3 710 113 du cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure autoriserait en cour avant :

- une clôture d'une hauteur maximale de 2 mètres au lieu de 0,90 mètre;
- un équipement récréatif,

et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) et le Règlement sur les clôtures (R.R.V.M., c. C-5).

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-3020.

FAIT à Montréal, le 15 mai 2023.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert